



PREMIER MINISTRE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

6 1 0 / 1 5 / SG

Paris, le 15 MAI 2015

Monsieur le Président,

Le Gouvernement souhaite saisir le Parlement d'un projet de loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine dont l'article 2 peut être regardé comme relevant de la catégorie des projets de loi de programmation au sens des articles 34 et 70 de la Constitution.

J'ai l'honneur de vous soumettre ce projet pour avis.

Compte tenu du calendrier prévu pour l'inscription du projet à l'ordre du jour du conseil des ministres, je vous serais reconnaissant de me faire parvenir l'avis du Conseil économique, social et environnemental dans un délai n'excédant pas le délai applicable en cas d'urgence conformément au dernier alinéa de l'article 2 de l'ordonnance du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma haute considération.

Pour le Premier ministre et par délégation,
Le secrétaire général du Gouvernement,

Marc GUILLAUME

*Monsieur Jean-Paul DELEVOYE
Président du Conseil économique,
social et environnemental
Palais d'Iéna
9, Place d'Iéna
75775 PARIS CEDEX 16*